



ROYAUME DE BELGIQUE
SERVICE PUBLIC FEDERAL MOBILITE ET TRANSPORTS

Licence pour la prestation de services de transport ferroviaire

à l'intérieur de l'Union européenne et de l'Espace économique européen conformément à la directive 2012/34/CE, et à la législation nationale applicable.

1. État de délivrance de la licence

État de délivrance	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle licence <input type="checkbox"/> Licence modifiée
N° de licence national : L-012	Identifiant de la décision : 05345/FT/2018
Législation applicable : la loi du 30 août 2013 portant le Code ferroviaire	
Autorité responsable des licences : le Ministre qui est compétent pour la délivrance des licences d'entreprise ferroviaire	N° de téléphone : +32 2 277 31 59
Adresse postale : Rue du Progrès 56	N° de télécopieur : +32 2 277 40 47
Code postal & ville : 1210 Bruxelles	Adresse électronique : francois.toussaint@mobilite.fgov.be

2. Titulaire de la licence

Entreprise ferroviaire : HSL Belgium PGmbH	N° de téléphone : +32 87 292 620
Adresse postale : Hütte, 79	N° de télécopieur :
Code postal & ville : 4700 EUPEN	Adresse électronique : operations@hsl-belgium.eu
N° d'enregistrement (BCE) : 0651 934 030	N° de TVA : BE 651 934 030

3. Validité

Valable à partir de : 01/09/2018	Licence temporaire: <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Type de services: <input checked="" type="checkbox"/> marchandises <input type="checkbox"/> voyageurs	Si OUI: valable jusqu'au
Suspendue le	Retirée le

4. Modifications

Modifiée : /
Description de la modification : /

5. Conditions et obligations

L'ensemble du cadre législatif et réglementaire publié au moniteur belge est applicable au porteur de cette licence d'entreprise ferroviaire
--

Date : 16 JUN 2018	Signature
Nom : Denis DUCARME	
Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, en charge de la politique en matière du système ferroviaire et de la régulation du transport ferroviaire et du transport aérien	

Numéro de notification CE de la licence : BE0120180002
--



ROYAUME DE BELGIQUE
SERVICE PUBLIC FEDERAL MOBILITE ET TRANSPORTS

Licence

Annexe «assurance» n°1

Couverture financière de la responsabilité civile

à l'intérieur de l'Union européenne et de l'Espace économique européen conformément à la directive 2012/34/CE, et à la législation nationale applicable.

1. État de délivrance de la licence

État de délivrance : Nouvelle licence	Autorité responsable des licences : le Ministre qui est compétent pour la délivrance des licences d'entreprise ferroviaire
N° de licence national : L-012	Identifiant de la décision : 05345/FT/2018
Législation applicable : la loi du 30 août 2013 portant le Code ferroviaire	

2. Titulaire de la licence

Entreprise ferroviaire HSL Belgium PGmbH	
N° d'enregistrement (BCE) : 0651 934 030	N° de TVA : BE 651 934 030

3. Couverture financière de la responsabilité civile

Montant de la couverture financière : 50.000.000 €	Dispositions équivalentes (description succincte) :
Couverture géographique :	
Valable à partir du	Valable jusqu'au

4. Conditions et obligations

L'ensemble du cadre législatif et réglementaire publié au moniteur belge est applicable au porteur de cette licence d'entreprise ferroviaire
--

Date : 16 JUIN 2018	Signature
Nom : Denis DUCCARME	
Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, en charge de la politique en matière du système ferroviaire et de la régulation du transport ferroviaire et du transport aérien	

Numéro de notification CE de la licence : BE0120180002
--